

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 19 juin 2025 à 18 heures 00

Date de convocation :

13 juin 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

13 juin 2025

Objet

Demande Fonds de
Concours
Communauté de
communes Pyrénées
Haut-Garonnaises
Aménagement du lac de
Barbazan

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, VEYRIES Nadine,
WINTERSTEIN Martine,
Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, MAURETTE
Bernard, SALES André
Absent : VALLE Anthony

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article L5216-5 du CGCT, les Établissements publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre sont autorisés à verser à leurs communes des fonds de Concours, afin de financer la réalisation de projets, qui participent au rayonnement commun et à un aménagement équilibré.

La commune de Barbazan demande à la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises de bénéficier du Fonds de Concours aux Communes d'un montant de 20 000€ HT, afin de l'aider au financement du projet d'aménagement des abords du lac de Barbazan.

Aussi, Madame le Maire présente des devis concernant l'aménagement des abords du lac.

- réfection du parcours mini-golf : 17 290.00€ HT soit 20 748.00€ TTC
- mise en place de 5 tables de pique-nique, 5 bancs, 2 barbecues, 5 poubelles : 6 940.00€ HT soit 8 328.00€ TTC

- parcours VTT (6 modules) : 10 572.00€ HT soit 12 686.40€ TTC

- tennis de table, trampoline, cage de foot, filet tennis : 2 232.50€ HT soit 2 679.00€ TTC

- réfection et accès aux zones de sport : 5 350.00€ HT soit 6 420.00€ TTC

Total : 42 384.50€ HT soit 50 861.40€ TTC

REÇU

le 27 JUIN 2025

SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte les propositions et les devis exposés - de solliciter pour un montant de 20 000€ HT le Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises pour l'aider à faire face aux dépenses prévues pour l'aménagement des abords du lac de Barbazan, d'un montant de 42 384.50€ HT soit 50 861.40€ TTC.

- d'autoriser Madame le Maire à établir le dossier de demande de Fonds de Concours, à signer la convention d'attribution de fonds de concours et tous les documents en lien avec ce dossier.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 20 juin 2025

Le Maire

